VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Délibération n° 12
DEL 2026/068

OBJET :

Tarifs des visites et animations patrimoniales à la Maison des Métiers du Cuir

Date de convocation : **29 mai 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 05 juin 2026 à 17 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 29
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 3
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin)
M. BES Henri (pouvoir ROQUES François)
M. MARQUES Pédro (pouvoir DA COSTA Céu)

Absents sans pouvoir : 1
M. LACAZEDIEU Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LANAU Leslie.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 32

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

MAISON DES MÉTIERS DU CUIR	Tarifs 2026	
Visite guidée de la Maison des Métiers du Cuir	4,00 €	Tarif plein
Visite libre de la Maison des Métiers du Cuir	3,00 €	Tarif unique
Visite guidée de la Maison des Métiers du Cuir Groupe à partir de 10 personnes, scolaires et périscolaires extérieurs à la ville	2,00 €	Tarif réduit
Visite guidée de la Maison des Métiers du Cuir Dispositif « Bons Plans »	3,00 €	Tarif réduit
Visite libre de la Maison des Métiers du Cuir Dispositif « Bons Plans »	2,00 €	Tarif réduit
Visite guidée ou libre de la Maison des Métiers du Cuir Dispositif « Pass Tarn »	Gratuit	Tarif réduit
Visite guidée de la Maison des Métiers du Cuir Utilisateur du réseau liO (visite guidée)	3,00 €	Tarif réduit
Visite libre de la Maison des Métiers du Cuir Utilisateur du réseau liO (visite libre)	2,00 €	Tarif réduit
Ateliers cuir créatifs	5,00 €	Tarif plein
Ateliers cuir créatifs Scolaires et périscolaires extérieurs à la ville	2,00 €	Tarif réduit
Ateliers cuir créatifs Scolaires et périscolaires de la ville	Gratuit	Tarif réduit
Pour les - de 11 ans, les scolaires et les périscolaires de la ville (visite guidée ou libre Maison des Métiers du Cuir)	Gratuit	-
Événements exceptionnels avec des partenaires institutionnels de la collectivité	Gratuit	-

PATRIMOINE	Tarifs 2026	
Visite guidée du centre-ville historique de Graulhet	4,00 €	Tarif plein
Visite guidée du centre-ville historique de Graulhet Groupe à partir de 10 personnes, scolaires et périscolaires extérieurs à la ville	2,00 €	Tarif réduit
Pour les - de 11 ans, les scolaires et les périscolaires de la ville	Gratuit	-
Événements exceptionnels avec des partenaires institutionnels de la collectivité	Gratuit	-

La Ville de Graulhet propose, à ses habitants ainsi qu'aux visiteurs de passage sur le territoire, des visites guidées à vocation patrimoniale, principalement à la Maison des Métiers du Cuir. D'ailleurs, plus de 3 000 visiteurs se sont rendus, au courant de l'année 2025, à la Maison des Métiers du Cuir de Graulhet. Ces offres sont régies par une grille tarifaire, déjà en application depuis 2022, qu'il convient de réajuster afin de répondre à de nouveaux partenariats. Il ne s'agit pas ici d'une révision globale des tarifs, mais d'une actualisation permettant une meilleure lisibilité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026/014 du 15 avril 2026 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°201/89 du 14 décembre 1989, créant une régie de recettes culture et communication, modifiée par la décision 2020/022 du 16 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/055 du 2 juin 2022 concernant les tarifs des services municipaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025/045 du 4 juin 2025 renouvelant l'adhésion de la Mairie de Graulhet comme partenaire du dispositif Bons Plans,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs relatifs aux visites et animations patrimoniales compte tenu de l'adhésion de nouveaux partenariats et dispositifs.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la grille tarifaire ci-dessous relative aux visites et animations patrimoniales.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Leslie LANAU**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2026

Publiée le : 18 JUIN 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »